



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 18 mai 2017 à 8 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA17 13 0116

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 8 h 2, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA17 13 0117

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA17 13 0118

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 8 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen ne fait d'intervention. À 8 h 3, la période de questions est terminée.

CA17 13 0119

OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2017 - PHASE I - CONTRAT NUMÉRO 102-153 - ROXBORO EXCAVATION INC. - 4 246 677,46 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie ROXBORO EXCAVATION INC., pour le programme de réfection routière 2017 - Phase I, contrat numéro 102-153, au montant total de 4 246 677,46 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1175910002

CA17 13 0120

OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2017 - PHASE II - CONTRAT NUMÉRO 102-154 - DEMIX CONSTRUCTION (UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.) - 5 946 974,61 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie DEMIX CONSTRUCTION (UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.), pour le programme de réfection routière 2017 - Phase II, contrat numéro 102-154, au montant total de 5 946 974,61 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1176770002

CA17 13 0121

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ AU FONDS 1804 POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE POUR LA REMISE DE QUATRE BOURSES DE 250 \$ CHACUNE, SOIT DEUX À DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE ANTOINE -DE-SAINT-EXUPÉRY ET DEUX À DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LAURIER -MACDONALD, DANS LE CADRE D'UN GALA SPÉCIAL POUR LE 375E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour la remise de quatre bourses de 250 \$ chacune, soit deux à des élèves de l'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry et deux à des élèves de l'école secondaire Laurier-Macdonald, dans le cadre d'un gala spécial pour le 375^e anniversaire de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1174013014

CA17 13 0122

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1709-5 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET PLACES PUBLIQUES (1709) AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SUR LES INTERDICTIONS DANS LES PARCS.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 1^{er} mai 2017;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1709-5 intitulé : Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et places publiques (1709) afin d'ajouter des dispositions sur les interdictions dans les parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1173022007



CA17 13 0123

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 8 h 5, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2017.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 18 mai 2017